## Travaux

## **REGION DE L'EST**

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE CINQ (05) JARDINS SCOLAIRES (IRRIGATION PAR ASPERSION TYPE SPRAY TUBE) DANS LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE YANTENGA ET KOULWOKO (DIABO) ; BOSSONGRI ET LOUARGOU (DIAPANGOU) ET TIBGA B (TIBGA) DANS LA REGION DE L'EST AU PROFIT DE LA DRARAH-EST

Avis de demande de prix

N°2025-003 /MATM/REST/GVRT-FGRM/SG du 19 mai 2025

Financement :Accord PAM 2024-2025, MOU N°18\_WFP\_ACL1\_DRARAH EST 2024\_ SOA\_4600059556 du 23 Décembre 2024, Compte n°443520000273, RA-DRAAH/EST).

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics gestion 2025, de la Direction Régionale de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques de l'Est (DRARAH-Est).

- 1.La Direction Régionale de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques de l'Est (DRARAH-Est) lance une demande de prix ayant pour objet la réalisation des travaux tels que décrits dans les Données particulières de la demande de prix. Les travaux seront financés sur les ressources indiquées dans les Données particulières de la demande de prix.
- 2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréées FN1 et U1 minimum pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

Les travaux se décomposent en lot unique.

- 3. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder : 60 jours.
- 4. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans les bureaux de (adresse complète de la Personne responsable des marchés).
- 5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix à la Direction régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques de l'Est (et moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA à la trésorerie régionale de l'Est.
- 6. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le Candidat.
- 7. Les offres présentées en un original et deux copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant un million de (1 000 000) francs CFA devront parvenir ou être remises au secrétariat de la Direction régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques de l'Est avant le <u>09/06/2025 à 09 heures 00 mn (TU).</u> L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non-réception de l'offre transmise par le Candidat.

8. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date de remise des offres.

Le Secrétaire Général de la région de l'Est, Président de la Commission Régionale d'attribution des marchés

## Siaka OUATTARA

Administrateur Civil
Officier de l'Ordre de l'Etalon

